Audition concernant l'épreuve anticipée de mathématiques, session 2027 du baccalauréat GT
19/02/2025

<u>Pour l'APMEP :</u>
Claire Piolti-Lamorthe (présidente)
Léonidasse Dimanche (membre du bureau)
<u>Différents représentant de la DGSECO et l'inspection générale</u>

Nous présentons rapidement l'APMEP puis les positions de l'APMEP :

Ces différentes épreuves – nous supposons que plusieurs seront prévues tant les parcours mathématiques des élèves sont distincts dans le cycle terminal actuel – soulèvent de nombreuses questions.

- Le cas particulier des séries technologiques

Pour les séries technologiques l'épreuve doit être en terminale pour que l'enseignement puisse être poursuivi / réparti sur les deux années pour la progressivité des apprentissages. Cette progressivité doit à tout prix être maintenue car elle est nécessaire pour un apprentissage serein avec des élèves qui sont parfois en difficulté. Dans ce cadre, il semble contre-productif de mettre une épreuve à mi-parcours alors qu'il n'y a pas d'épreuve en fin de terminale et que cela risque de démotiver les élèves en terminales alors que la maîtrise du programme est nécessaire pour la poursuite dans l'enseignement supérieur.

- Le cas de la filière générale

Le témoignage d'une collègue de lycée :
« Cette année, pour la 1ère fois, j'ai une classe de 1ère en tronc commun.
Suis-je la seule à me dire que ce programme est infaisable à raison d'1h30 par semaine ?
C'est le même programme que les 1ère STMG avec 2 fois moins de temps…
Personnellement, mes élèves ont très faibles et je ne vois pas comment venir au bout de toutes les notions du programme, à moins d'avancer toute seule et de laisser sur le côté 80 % de mes élèves.
Que faire : finir le programme seule ou essayer de faire un tout petit peu progresser mes élèves en mathématiques ?
Ce qui m'inquiète le plus, c'est la perspective de l'épreuve de maths en fin de 1ère en juin 2026 si les programmes ne changent pas.
Est-il prévu un changement de programme l'an prochain ? »

Nous souhaitons que le cycle terminal de la filière générale soit modifié dans sa structure pour permettre d'organiser un enseignement de mathématiques de tronc commun de 2h par semaine au moins en articulant le programme avec celui de la spécialité.

Nous rappelons par ailleurs que l'APMEP n'est pas favorable à ce que les élèves n'ayant pas suivi l'enseignement de spécialité mathématiques puisse suivre l'option mathématiques complémentaires.

Concernant le tronc commun et l'épreuve qui pourrait s'appuyer dessus, la résolution de problèmes, un appui sur l'histoire des mathématiques, des disciplines non scientifiques (vigilance sur les types de problèmes pour ne pas tomber dans une vision utilitariste) doivent permettre de changer la vision des mathématiques, le statut de l'erreur, la baisse anxiété mathématique. Cela pourrait mettre en avant des compétences diverses comme la persévérance, la créativité, la flexibilité mentale (qui sont des compétences non genrées)… et à terme changement de la vision des maths en particulier pour les futurs PE et dans la société en général

D’autres éléments problématiques concernant cette épreuve anticipée.

- Parallélisme avec le Français impossible : les mathématiques, une nouvelle fois considérée comme une discipline « à part »

Nous pouvons balayer l’argument du parallélisme avec le français. Le français est une véritable discipline de tronc commun, dotée d’un horaire cohérent pour faire acquérir les compétences évaluées dans l’épreuve anticipée de fin de première qui est la même pour tous les élèves de filière générale d’une part et pour tous les élèves de série technologique d’autre part. Les programmes des différents parcours sont trop différents en mathématiques, le tronc commun n’en est pas un car il ne concerne pas tous les élèves et sa dotation horaire ne permet pas de traiter le programme prévu de manière satisfaisante. Enfin, le tronc commun se poursuit en terminale technologique.

« La priorité pour la ministre d’État est de redonner aux élèves le goût des mathématiques en valorisant leurs efforts. C’est un levier majeur pour leur réussite et leur avenir. »

Une épreuve écrite est-elle le meilleur moyen de répondre à cette problématique

- Conséquence sur l’orientation, menace de stéréotype

Quelles seront alors les décisions des élèves déjà influencés par les stéréotypes ? Prendront-ils le risque d’un choix de spécialité qui leur semble parfois difficile avec la crainte que les notes d’un contrôle terminal plus difficile soient déterminantes pour leur orientation ou choisiront-ils ce qui leur semble être la sécurité de l’enseignement spécifique de tronc commun, avec un contrôle terminal qu’ils espéreront plus facile, en pensant à tort que les mathématiques ainsi acquises seront suffisantes pour toutes les poursuites d’étude.

- Retour des mathématiques comme outils sélection

Encore une fois, un bricolage de la réforme du lycée remet les mathématiques dans une position à part, celle d’une discipline élitiste servant d’outil de sélection à l’opposé de notre vision de notre discipline.

Enfin, nous alertons nos institutions concernant le niveau de l’épreuve qui doit être suffisamment ambitieux pour que les élèves n’aient pas l’impression de passer une épreuve juste au dessus du niveau DNB. Nous souhaiterions donc que cette épreuve s’appuie sur un tronc commun révisé dans son organisation, son volume horaire et son programme.

Dans un mail adressé suite à cette audition, Claire Piolti-Lamorthe demande qu’ une information concernant cette épreuve soit très rapidement communiquée aux lycéens et au lycéennes pour que les élèves de seconde puissent dès maintenant se projeter dans le travail nécessaire à la préparation de cette épreuve.

- Le calendrier

L’aspect tardif des annonces et en particulier du programme d’automatismes qui sera évalué nous semble dommageable pour cette épreuve.

- La calculatrice

L’interdiction de la calculatrice sur la totalité de l’épreuve ne nous semble pas pertinente. L’usage de la calculatrice fait pleinement partie de l’enseignement des mathématiques et nombres d’élèves seront déstabilisé par cette interdiction. Si elle peut s’entendre sur la partie automatismes en QCM, il nous semble possible d’organiser une épreuve en deux parties.